



Règlement Particulier

37e 2CV CROSS DE L'ORLEANAIS 2 et 3 Juin 2018

L'ASA du Loiret organise les 2 et 3 Juin 2018 avec le concours de l'association SPORTS LOISIRS 2CV une épreuve automobile régionale 2CV Cross intitulée 37e 2CV Cross de l'Orléanais.

Cette épreuve organisée sur le circuit Francis ROBICHON à Saint Cyr en Val compte pour la Coupe de France de 2cv cross et pour le Championnat de 2cv Cross de la ligue du Sport Automobile du Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional le 21/03/2018 sous le numéro 014/2018 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 248 en date du 29 /03/2018.

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

1. Officiels.....	2
2. Horaires	2
3. Contrôles administratifs et techniques	2
4. Concurrents et Pilotes	3
5. Déroulement de l'épreuve	3
6. Classements.....	4
7. Prix.....	4
8. Coupes.....	4
9. Paddock.....	4
10. Divers	4

SPORTS LOISIRS 2CV (SL2) : Association Loi 1901 – SIRET : 807 681 234 00017

Siège social : 464, Allée du Bois Vert 45640 SANDILLON ☎ 02 38 51 13 70 ou 06 09 81 68 32 Courriel : denis.hemeray@orange.fr

Site Internet : <http://sportsloisirs2cv.wix.com/sportsloisirs2cv>

1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Joel Bourcier</i>	<i>Licence 1504/6549</i>
Membres du Collège	<i>Chantal RATAULT-BOULBEN</i>	<i>Licence 1507/6530</i>
	<i>Jean-Yves ESNAULT</i>	<i>Licence 1504/6577</i>
Directeur de Course	<i>Jean Yves Brisset</i>	<i>Licence 1504/3244</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Jérôme GARDIA</i>	<i>Licence 1504/45029</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>Jacques COURTIN</i>	<i>Licence 1504/6233</i>
	<i>Claudette MARANDEAU</i>	<i>Licence 1507/6807</i>
	<i>+ recherche en cours</i>	
Commissaires Techniques	<i>Michel TOURLOURAT</i>	<i>Licence 1504/8826</i>
Commissaire Techniques délégué	<i>Vincent Philippon</i>	<i>Licence 1505/115581</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Patrick BOULBEN</i>	<i>Licence 1507/6562</i>
	<i>Jacques CHAUMERON</i>	<i>Licence 1504/8066</i>
Chronométrateur(s)	<i>Jean Marie Bluteux</i>	<i>Licence 1466/9742</i>
Médecin	<i>Docteur MIZELE</i>	

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires par poste : 2 à 3

Nombre d'extincteur par poste : deux de 6 kg (à poudre)

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent/non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

L'organisateur administratif est l'ASA Loiret et l'organisateur technique est Sports Loisirs 2CV

2. Horaires

Clôture des engagements	<i>26 Mai 2018</i>
Publication de la liste des engagés	<i>2 Juin 2018</i>
Date de l'épreuve et lieu	<i>Samedi 2 Juin et Dimanche 3 Juin 2018 à St Cyr en Val</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Samedi 2 Juin mai à 10 h sur le circuit</i>
Briefing obligatoire	<i>Samedi 2 Juin à 13h30 sur le circuit</i>
Horaire des essais libres	<i>Samedi 2 Juin de 10h à 12h</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 2 Juin à partir de 14h</i>
Horaire des courses	<i>Samedi 2 Juin de 16h à 18h</i> <i>Dimanche 3 Juin de 9h à 19h30</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>Dès la fin de l'épreuve</i>
Remise des prix	<i>Dimanche 3 Juin sur le circuit</i>

3. Contrôles administratifs et techniques

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 1^{er} Juin de 17h à 19h et le samedi 2 Juin 2018 de 8h à 10H.

4. Concurrents et Pilotes

➤ Engagements

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

SPORTS LOISIRS 2CV – 368, rue du Maquis de Samatha 45640 SANDILLON Tel : 02 38 41 03 85 ou 07 71 72 31 90 à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 27 Mai 2018 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 60 € avec la publicité de l'organisateur,
- 120 € sans la publicité de l'organisateur
- 40€ licencié Sports Loisirs 2cv

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

➤ Equipages

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par 2 pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

Le port d'un bracelet **obligatoire** pour le pilote sera remis à l'accès du circuit ainsi que trois bracelets accompagnants.

Les voitures doivent être conformes à la réglementation technique du 2cv Cross.

➤ Numéros

Les numéros seront fournis par le Groupement de 2cv Cross. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

➤ Parcours

L'épreuve se déroulera sur le circuit de Villesancien. Il est long de 908 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du : 10 Janvier 2018 sous le n° 45 15 18 0282 2cv Nat 0905

➤ Parc fermé Final

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baissé du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et/ou le Collège des Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. **Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement ; les pilotes classés derrière lui remontant d'une place.**

➤ Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage sera situé au PC de Direction de course aux abords du circuit. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

➤ Permanence

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents aux abords du circuit. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 07 71 72 31 90 ou 06 09 81 68 32

5. Déroulement de l'épreuve

➤ Essais libres

Samedi 2 Juin 2018 de 10h à 12h

➤ Essais chronométrés

Samedi 2 Juin 2018 à partir de 14h

➤ Briefing

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu sur le circuit le samedi 2 Juin 2018 à 13h30

➤ Course

Manches de qualification (10 tours) le samedi 2 Juin 2018 à partir de 16h et le dimanche à 14h
¼ de finale (15 tours) le dimanche 3 Juin 2018 à partir de 10h 30
½ finales (15 tours) le dimanche 3 Juin 2018 à partir de 16h 30
Course féminine ou jeunes (8 tours) le dimanche 3 Juin 2018 à partir de 11h45
Course consolante (8 tours) le dimanche 3 Juin 2018 à partir de 17h 30
Finale (20 tours) le dimanche 3 Juin 2018 à partir de 18 h
Fin de meeting 20h

➤ Parade des Pilotes

Une parade des Pilotes est prévue avant la Finale. L'organisateur se réserve le droit de la supprimer.

➤ Pôle Position

La pôle position est fixée à l'emplacement défini par le pilote la détenant.

6. Classements

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de la discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché à partir de 15 minutes après la finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

7. Prix

Podium des 3 premiers à l'issue de la finale.

Les finalistes recevront leur prix dans la semaine. Le montant des Prix sera conforme au Règlement Général du 2CV Cross 2018.

8. Coupes

La remise des coupes aura lieu sur le podium à la fin du meeting.

Les 13 premiers finalistes seront récompensés par une coupe. Une remise de coupes et trophées sera également effectuée pour les commissaires le dimanche midi.

9. Paddock

L'électricité est fournie par l'organisateur. Une équipe de l'organisation passera parmi vous et vous donnerez selon votre générosité.

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs.

La vitesse est limitée à 10Km/h.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des matériels de cuisson, des climatiseurs ou des congélateurs sur le réseau électrique de l'organisateur.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.

10. Divers

Les articles non repris dans ce règlement particulier sont conformes à la réglementation générale du 2CV Cross.